

**MON**

# ASSUREUR

Magazine d'information du secteur de l'assurance

N°002 - Décembre 2025



**Un nouveau bureau  
exécutif pour de  
nouveaux défis !**

**Comprendre  
l'assurance avec  
les experts de  
l'ASA Bénin**

**POURSUIVRE  
RENFORCER  
INNOVER**

Entretien avec  
**Hervé TCHIAKPE**

*Président de l'Association des  
Sociétés d'Assurance du Bénin*

**“Pour une FANAF moteur d'une assurance  
africaine transformée, solide et prospère.”**

**Evelyne FASSINOU**  
Candidate à la Présidence de la  
FANAF 2026-2029



# NOS COMPAGNIES MEMBRES

**7** COMPAGNIES  
NON - VIE



**6** COMPAGNIES  
VIE





# L'intégralité de l'assurance à portée de main.

Souscrivez à votre assurance en toute sérénité



Télécharger sur  
Google Play

Télécharger sur  
App Store

Rendez-vous sur  
**oremi.afgassurances.bj**

 (229) 01 63 63 28 28

AFG Assurances  
...Et tout devient possible



# EDITORIAL



**A**vec ce **deuxième numéro** du magazine *MON ASSUREUR*, nous poursuivons notre volonté de rapprocher le secteur de l'assurance de la population et de valoriser son rôle dans la société. Il nous semble important de rappeler ici que l'assurance n'est pas seulement une question de contrats ou de primes: c'est **une promesse collective**, un mécanisme de protection face à l'incertitude et un pilier de sécurité économique et sociale. Dans un contexte de mutations économiques, sociales et climatiques, cette promesse prend une importance encore plus grande.

Notre secteur évolue rapidement, avec des attentes nouvelles de la part des assurés et une transformation accélérée par le digital. La confiance, qui est le socle de notre métier, ne peut plus être donnée pour acquise : elle se construit chaque jour, à travers la qualité de nos services et la pertinence de nos offres.

L'assurance de demain doit être comprise, accessible et utile : comprise, pour que les assurés saisissent pleinement les garanties auxquelles ils souscrivent ; accessible, pour que la protection ne reste pas l'apanage de quelques-uns ; utile, pour que chaque produit réponde concrètement aux risques vécus par les ménages, les entreprises et les collectivités.

Cette évolution ne peut être portée par un acteur isolé. Elle appelle un engagement collectif, fondé sur le dialogue, l'innovation et la responsabilité partagée. Le secteur de l'Assurance au Bénin modernise ses outils, revisite ses pratiques et place l'assuré au cœur de ses décisions, tout en conservant la rigueur et le professionnalisme qui fondent sa crédibilité.

À travers ce deuxième numéro, l'ASA Bénin souhaite partager des expériences et valoriser les initiatives du secteur, tout en renforçant la compréhension de l'assurance auprès du grand public, car l'assurance est un pilier essentiel de la sécurité économique et sociale, et c'est ensemble que nous la ferons évoluer, pour qu'elle accompagne et protège durablement les populations et l'économie de notre pays.

**Armand YEHOUEOU**  
*Sécrétaire Général, ASA Bénin*

secretariat@asabenin.org

(+229) 01 21 30 00 40

ASA Bénin

www.asabenin.org

Carré 4233 Zone Résidentielle EHUZU -  
Cotonou (Bénin)



**La réussite de vos projets d'avenir  
commence par le choix du partenaire  
d'assurances idéal.**

Rejoignez  
**AFG Assurances Bénin Vie**



...Et tout  
devient  
**possible**

(229) 0161419090

[afg.vie@afgassurances.bj](mailto:afg.vie@afgassurances.bj)

# SOMMAIRE



# Un nouveau bureau exécutif pour de nouveaux défis !

P.13



# Actualités

P.15



## Entretien avec le Président de l'ASA Bénin

P.26



# Comprendre l'assurance

P.32



## Quelques chiffres du marché

P.44



## PARTICULIERS PROFESSIONNELS

- |  |   |
|--|---|
| Assurance Automobile (AUTO+)                 | Assurance Maladie (SANTE+)  |
| Assurance Multirisque Habitation (DOMUS)     | Assurance Globale Dommages des PME/PMI (QUIETUS)  |
| Responsabilité Civile Scolaire (RECRE+)      | Assurance Responsabilité Civile Chef d'Entreprise (RCCE)  |
| Assurance Individuelle Accident (SECURIT')   | Assurance Multirisque Professionnelle (MULTI PRO)   |
| Assurance Deux Roues (MOTO'SUR)              | Assurance Transport   |
| Assurance Sécurité Familiale Accident (ASFA) | Assurance Construction  |
| Assurance Sécurité Voyage-Séjour (SVS)       | Assurance Tous Risques Informatiques (TRI)<br>Assurance Sécurité Voyage-Séjour (SVS)<br>Assurance Bris de Machine<br>Assurance Incendie<br>Assurance Perte d'Exploitation |

## L'AFRICaine DES ASSURANCES

01 BP 3128 Cotonou - Siège : Avenue Jean-Paul II (AV-5077)  
 Parcille n°1269 - Immeuble en face de la DEI  
 ☎ 01 21 30 04 83 / 01 21 30 90 90 ☎ 01 97 97 60 71 / 01 97 97 60 72  
 E-mail: directiongenerale@africaine-assur.com



# Evelyne FASSINOU

Candidate à la Présidence de la FANAF 2026–2029

**« Pour une FANAF moteur d'une assurance africaine transformée, solide et prospère. »**



- ✓ Professionnelle de l'assurance à l'expertise reconnue.
- ✓ Femme d'engagement avec un leadership fédérateur et une vision d'avenir.
- ✓ Une défenseure déterminée d'une assurance africaine inclusive et performante.

# UN PROFIL RARE

## Une Expertise professionnelle affirmée

Une expérience en courtage, direction de compagnies vie et non-vie, présidence de conseils d'administration.

Un accompagnement stratégique de dirigeants au niveau continental.

Un parcours professionnel fondé sur la maîtrise des enjeux techniques, de la gouvernance et de la transformation organisationnelle.

## Un parcours entrepreneurial réussi

Fondatrice et dirigeante d'une compagnie d'assurance vie au Bénin.

Une vision transformée en résultats.

## Un engagement actif au service de l'assurance africaine

Une implication continue, du niveau national au niveau continental.

Vice-présidence de l'association professionnelle du Bénin.

Membre du bureau exécutif de la FANAF.

Avec des réalisations concrètes au sein de la FANAF :

- La modernisation et le pilotage du programme de formation FANAF. 300 professionnels formés chaque année aux enjeux stratégiques du secteur.
- Une dynamique pour valoriser la femme comme levier de croissance dans l'assurance en zone FANAF.

**“Un parcours panafricain marqué par l'Impact et la Transformation.”**

## POURQUOI JE SUIS CANDIDATE ?



**Pour une FANAF adaptée aux enjeux actuels et prête à faire face à ceux de l'avenir.**



**Pour impulser une dynamique collective de croissance.**



**Pour une fédération agile, réactive, connectée aux attentes de ses membres.**

# MON PROGRAMME : Transformation - Croissance

## 5 LEVIERS CLÉS

### 1 UNE GOUVERNANCE FANAF PERFORMANTE

- Un Bureau Exécutif orienté résultats.
- Un Secrétariat général restructuré.
- Des commissions spécialisées, cœur d'expertise de la fédération.
- Un mécanisme de suivi et d'évaluation.

**Objectif :** Une Fédération agile, proactive et alignée sur les besoins de ses membres.

### 2 UNE PROXIMITÉ IMPACTANTE

- Un accompagnement institutionnel des associations professionnelles.
- Un accompagnement opérationnel des sociétés membres (Guichet FANAF).
- Des missions terrains régulières.
- Des canaux permanents d'échanges
- Un Conseil annuel des marchés.

**Objectif :** Une FANAF proche de ses membres et connectée aux réalités des marchés d'assurances.

### 3 UNE TRANSFORMATION STRUCTURANTE

- Le Plan FANAF Digital pour accélérer la digitalisation du secteur.
- Le Programme FANAF Innovation pour stimuler l'innovation .
- L'Observatoire FANAF des marchés pour l'analyse des données du secteur.
- FANAF Académie pour l'émergence des compétences.

**Objectif :** Moderniser pour une croissance durable.

### 4 UN PLAIDOYER INFLUENT

- Un plaidoyer solide basé sur l'expertise. et l'anticipation.
- Un réseau de partenariats institutionnels.
- Une Présence nationale, continentale et internationale.

**Objectif :** Défendre les intérêts du secteur et créer un cadre propice à sa croissance.

### 5 UNE INCLUSION FÉDÉRATRICE

- Un accompagnement inclusif de tous les membres.
- Des plans d'actions sectoriel avec chaque acteur de l'écosystème assurantiel.
- Le plan émergence micro-assurance.
- Le programme la Femme dans l'assurance en zone FANAF
- Le programme jeunes talents

**Objectif :** L'inclusion comme levier de développement collectif.

**“ASSURONS ENSEMBLE NOTRE TRANSFORMATION”**

# La FINALITÉ DE NOTRE TRANSFORMATION : La Croissance

- Une augmentation notable de la couverture d'assurance en zone FANAF au bénéfice de tous.
- Une croissance durable de l'industrie africaine des assurances.



## MON ENGAGEMENT

« **Je ne promets pas, je m'engage.** »

- **Engagement de résultat :**  
Objectifs concrets et mesurables.
- **Engagement de transparence :**  
Comptes rendus réguliers.  
Commission de suivi et d'évaluation.

Je signe avec vous un **PACTE**  
(**P**roximité **A**ction **T**ransformation **E**nagement)

*Evelyne FASSINOU*

**Assurons ensemble  
notre transformation.**



Scannez

 evelyne@fassinou.pro

 <https://fassinou.pro/>

 Evelyne FASSINOU

 +229 01 99 11 35 35



# Une **COUVERTURE COMPLÈTE** pour une **SÉRÉNITÉ GARANTIE**

## NOS PRODUITS POUR VOUS

Sérénité Education - Sérénité Retraite

Sérénité Epargne - Sérénité Départ

Sérénité Emprunteur/Micro emprunteur

Sérénité Santé - Sérénité Alafia/Wanrou

## NOS PRODUITS ENTREPRISES

Sérénité Retraite Collective

Sérénité IFC - Sérénité Homme clé

Sérénité Alafia/Wanrou

Sérénité Prévoyance Collective

### DIRECTION GÉNÉRALE

En face des tours Administratives  
en allant vers l'Eglise Bon Pasteur  
Contacts : (00229) 21 30 39 93 / 21 30 39 76

### Bureau de BOHICON

Immeuble AHEHENNOU  
en face de Ecoprice  
Contacts : (00229) 67 54 07 04

### Bureau de PARAKOU

Quartier Zongo II au bord  
des pavés à cotés de l'agence LNB  
Contacts : (00229) 66 00 13 28

### Bureau de DJOUGOU

Sur la voie, sortie da Natitingou  
en face de la station JNP  
Contacts : (00229) 61 06 28 74

# Un nouveau bureau exécutif pour de nouveaux défis !



Le mardi 14 janvier 2025, le siège de l'Association des Sociétés d'Assurance du Bénin (ASA Bénin) a accueilli la cérémonie officielle marquant la passation de service entre le Bureau Exécutif sortant et le nouveau Bureau élu le vendredi 13 décembre 2024.

Lors de cette cérémonie, l'équipe sortante a été chaleureusement remerciée pour ses efforts et ses réalisations. En effet, sous la présidence de M. Edmond BOSSOU, l'ASA Bénin a réalisé d'importants progrès dans le développement du secteur de l'assurance au Bénin.

Les membres du bureau sortant ont félicité le nouveau bureau et lui ont souhaité tout le succès possible, tout en l'assurant de leur disponibilité pour les accompagner tout au long de leur mandat.

Le nouveau Bureau ayant désormais la charge de l'ASA Bénin, se compose comme suit :



**Hervé TCHIAKPE**  
Président



**Gaston de SOUZA**  
Vice-Président



**Alfred Ghislain KPEMAVO**  
Trésorier Général



**Armand YEHOUEOUNOU**  
Secrétaire Général



**CIF Assurances-Vie**  
**Bénin**

*Plus proche, plus humain*

# 10 ans

**d'engagement pour une culture  
de confiance pour demain**



## Merci à vous



**Siège :** Quartier Adjaké 50 m après carrefour BIDOSSESSI à gauche en venant de Cotonou  
Commune d'Abomey-Calavi

[cifviebenin@cif-vie.bj](mailto:cifviebenin@cif-vie.bj)

[www.cif-vie.bj](http://www.cif-vie.bj)

(+229) 01 66 85 33 72 / 01 66 66 01 51

CIF Assurances-Vie Bénin



## Séminaire d'échanges sur la loi des finances 2025

**F**idèle à sa tradition de renforcement des capacités, l'ASA-BÉNIN a tenu, ce mardi 11 février 2025, un important séminaire d'échanges dédié à l'analyse et la compréhension de la loi des finances, gestion 2025. Destiné au personnel du secteur de l'assurance du Bénin, cet événement visait à clarifier les nouvelles dispositions législatives et à en mesurer les implications pour le secteur.

Ouvert par le Vice-Président de l'Association, **Gaston de SOUZA**, le séminaire a réuni une cinquantaine de participants issus de l'ensemble des compagnies membres de l'**ASA-BÉNIN**. Ce cadre d'échanges a permis des discussions riches et interactives, favorisant une meilleure compréhension des enjeux fiscaux actuels.

À travers cette initiative, l'**ASA-BÉNIN** réaffirme son engagement à accompagner les acteurs du secteur de l'assurance dans l'appropriation des évolutions réglementaires, gage d'une gestion plus efficace et conforme aux normes en vigueur.



# Séminaire de Formation de l'ASA-Bénin en partenariat avec AVENI-RE -

Thème : L'Assurance des Violences Politiques et du Terrorisme.



L'Association des Sociétés d'Assurances du Bénin (ASA-Bénin), en partenariat avec la Société de réassurance AVENI-RE, a organisé les 15 et 16 mai 2025 à l'hôtel AZALAÏ de Cotonou un important séminaire de formation sur le thème : « L'Assurance des Violences Politiques et du Terrorisme ». L'événement, qui s'est tenu dans un contexte régional marqué par une montée des risques sécuritaires, a rassemblé les cadres des compagnies membres de l'ASA-Bénin autour des enjeux, des mécanismes et des bonnes pratiques en matière de couverture de ces risques sensibles.

Cette session de renforcement de capacités a été coanimée par deux experts d'AVENI-RE : **M. Cheikh DIOP**, Directeur des acceptations, et **M. Kouassi Marcel KOUAME**, Ingénieur souscripteur. À travers des présentations techniques, des échanges interactifs et des études de cas, les formateurs ont permis aux participants de mieux appréhender les spécificités de l'assurance contre les violences politiques et les actes terroristes, ainsi que les exigences de souscription, de tarification et de gestion des sinistres y afférents.

Pour l'ASA-Bénin, cette initiative s'inscrit dans une dynamique continue de professionnalisation du

secteur assurantiel béninois. Elle traduit également une volonté claire de préparer les compagnies à répondre efficacement aux besoins de couverture des entreprises, institutions et particuliers exposés à ces risques émergents.





# Économiser avec le constat amiiable

**+25% de réduction**  
chez nos garages partenaires  
avec **GAB Fidelity**

📞 (+229) 01 91 31 55 55 / 01 91 35 44 44

🌐 [www.gabassurance.com](http://www.gabassurance.com)



La tranquillité de l'esprit

# Digitalisation de l'assurance santé : l'ASA Bénin franchit une étape décisive



**Atelier de Cadrage**

Le jeudi 18 septembre 2025, l'**Association des Sociétés d'Assurances du Bénin (ASA Bénin)** a franchi une étape majeure dans son projet de création d'une plateforme web innovante visant à moderniser et fluidifier le système d'assurance santé. Cette étape correspond au lancement officiel du projet à travers un atelier de cadrage de la mission de l'**Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA)**, recruté par l'Association pour accompagner l'équipe projet dans la conduite et le suivi de cette initiative.

Cette solution numérique facilitera les échanges entre assureurs et prestataires santé, améliorera les délais de prestation et garantira aux assurés une meilleure expérience de prise en charge.

Parmi les fonctionnalités phares annoncées :

- la possibilité pour les médecins d'émettre des ordonnances numériques, accessibles dans toutes les pharmacies partenaires, afin de garantir une délivrance complète des médicaments prescrits;
- le suivi en temps réel des remboursements et prestations, pour plus de transparence ;
- la communication directe entre compagnies et prestataires, réduisant les délais et les erreurs ;
- et la possibilité d'accéder à des statistiques et indicateurs de santé, utiles pour le pilotage stratégique du secteur.

La cérémonie de cadrage a été l'occasion de dresser l'état des lieux du système actuel, de présenter l'**AMOA** chargé du projet, **DABYAN**, une entreprise de services numériques basée à Dakar, ainsi que sa mission. Le planning de mise en œuvre prévoit l'élaboration du cahier des charges, le recrutement du développeur et le déploiement de la phase pilote de la solution au plus tard fin avril 2026.

La rencontre a réuni les membres du cadre de concertation regroupant l'**ASA Bénin**, l'**Ordre National des Pharmaciens**, et l'**Ordre National des Médecins du Bénin**, avec la participation des directeurs santé des compagnies d'assurance. Présidée par Monsieur **Fabrice AGBOTA**, président du cadre de concertation et de la commission santé de l'**ASA Bénin**, cette étape marque un tournant décisif dans la modernisation du secteur de l'assurance santé au Bénin.

## **Lancement du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'appel d'offres élaboré et soumis par l'**AMOA** a été lancé le 15 décembre 2025 par un processus d'appel d'offres ouvert. Le dépôt des offres et leur évaluation se dérouleront en 2026.

# Des états CIMA à la décision stratégique : l'ASA Bénin outille les assureurs



Durant cinq jours, du 1er au 5 septembre 2025, les professionnels du secteur des assurances se sont donné rendez-vous à Cotonou pour un séminaire de formation organisé par l'Association des Sociétés d'Assurances du Bénin (ASA Bénin). Placé sous le thème « **Exploitation des états CIMA pour optimiser la gestion d'une compagnie d'assurance** », l'événement a permis aux acteurs de réfléchir à une meilleure utilisation de ces outils stratégiques pour le pilotage et la performance des compagnies.

## Une rencontre à portée sous-régionale

Le séminaire a réuni une diversité de profils : Directeurs généraux venus du Bénin et de l'étranger, cadres de sociétés d'assurance et de courtage, ainsi que des participants venus du Togo, du Niger et du Tchad. Cette dimension sous-régionale a confirmé l'intérêt suscité par le thème et la volonté partagée d'améliorer les pratiques en matière de reporting et de gestion.

## Les états CIMA, bien plus qu'une exigence réglementaire

Les états statistiques et comptables sont d'une grande utilité dans l'analyse financière des compa-

gnies d'assurance. A l'occasion des mutations réglementaires notamment dans l'optique du respect du niveau de capital minimum, ces états permettent d'éclairer les investisseurs dans leur prise de décision.

- Les états, intermédiaires et annuels, visent à améliorer le dispositif de reporting des informations aux autorités de régulation (Direction Nationale des Assurances et CIMA).
- Ces états permettent d'accroître les capacités de surveillance du marché, notamment en fournissant des informations comptables et statistiques sur l'activité de la société à des intervalles de temps réguliers (trimestrielle, semestrielle).
- Leurs exigences induisent de fortes implications dans les compagnies notamment sur le plan organisationnel et surtout informatique.

L'analyse des états CIMA donne une vue d'ensemble de l'activité de l'entreprise et l'impact de chaque acteur (producteur, régleurs sinistres, contrôleur de gestion, responsables des ressources humaines, comptable, etc) sur : la marche de l'activité, la situation financière, ainsi que la poursuite de l'exploitation de la société.

Le référentiel **CARAMEL** utilisé généralement par les régulateurs peut être implémenté par les sociétés pour mieux adresser les risques de solvabilité. Chaque département technique devrait avoir ses tableaux de bord. Le top management, les Directeurs et Chefs de département devraient user régulièrement des états CIMA pour suivre l'activité et tirer les leçons nécessaires à la bonne marche de l'entreprise.

Cette approche permet de s'assurer que les états sont renseignés correctement, dans la mesure où ils participent à la prise de décision. NB : les états CIMA ne doivent pas être perçus comme une obligation mais un véritable outil de pilotage.

Les états CIMA, au-delà d'une exigence réglementaire, doivent désormais être perçus comme une utilité.

### Des outils à intégrer dans la gouvernance

Les sessions ont mis en lumière les enjeux stratégiques liés à la fiabilité des données, en insistant sur leur rôle central dans la prise de décision. L'animateur du séminaire, M. **ABLEGUE HOBA Fabrice**, Commissaire Contrôleur Général CIMA, a guidé les participants dans l'exploration de ces outils techniques qui, bien maîtrisés, deviennent de véritables instruments de gouvernance.

### Une clôture en toute solennité

Le séminaire a été ouvert par M. **Hervé TCHIAKPE**, Président de l'ASA Bénin. La clôture, quant à elle, a été faite par le Vice-Président de l'ASA Bénin, M. **Gaston de SOUZA**. La cérémonie s'est achevée par la remise officielle des attestations de participation aux professionnels, symbolisant leur engagement à valoriser davantage les états CIMA dans leur pratique quotidienne.

À travers cette initiative, l'ASA Bénin confirme sa volonté de contribuer à une meilleure maîtrise des outils de reporting, au service d'un secteur de l'assurance plus solide, plus transparent et résolument tourné vers l'avenir.





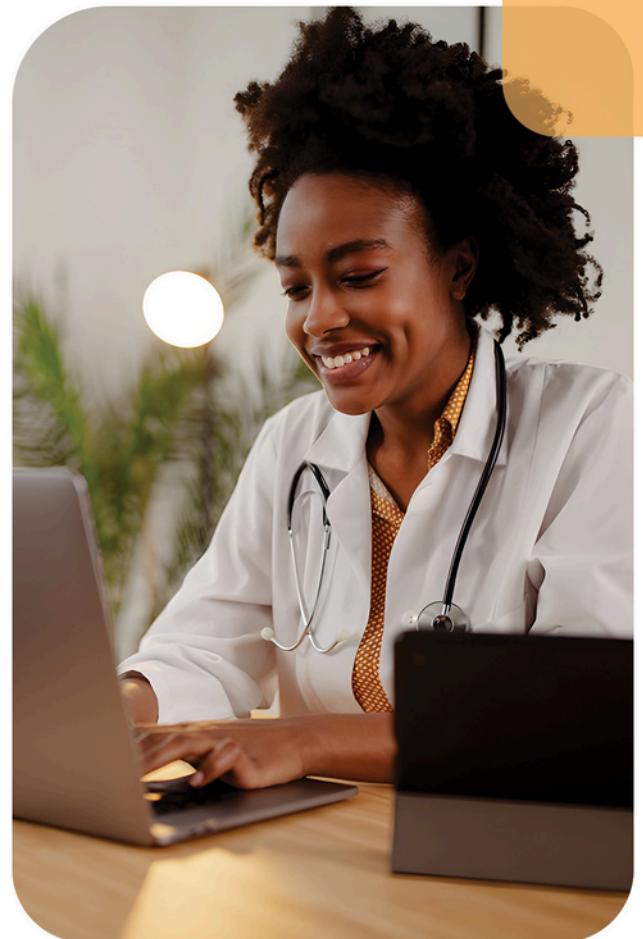
# DÉCOUVREZ NOTRE SOLUTION SANTÉ DIGITALE POUR TOUS

***CloudAssur Santé***

## NOS PRODUITS

- Assurance Automobile
- Tous Risques Chantiers
- Responsabilité Civile
- Multirisque Habitation
- Assurance Caution
- Transports
- Individuelle Accidents
- Multirisque Professionnelle
- Tous Risques Informatiques
- Nobila Assurance Santé
- Assistance Remorquage
- Assurance Vobossa
- Assurance Voyage et Evacuation Sanitaire
- Assurance Santé Individuelle Azongbô

**Votre Protection... Notre Mission**



©RHOBRAND

### SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

Face à la Direction Générale de la CNSS, Patte d'Oie

Tél : 00229 012 130 0288 - 016 421 8585

Email : info@nobila-assurances.com



## L'ASA Bénin lance la digitalisation de l'assurance automobile

Le secteur de l'assurance automobile au Bénin entre dans une nouvelle ère. L'**Association des Sociétés d'Assurances du Bénin (ASA Bénin)** a procédé le mardi 23 septembre 2025 au lancement officiel du processus de digitalisation de l'assurance automobile, une initiative qui vise à moderniser les pratiques du marché, renforcer la transparence et améliorer l'expérience des assurés.



### Une initiative structurante pour le marché

Crée en février 1999, l'**ASA Bénin** fédère les compagnies d'assurances autour d'un objectif commun : assainir, développer et mieux servir les intérêts des assurés. Le lancement de ce projet marque une étape décisive dans cette mission.

« *La digitalisation n'est plus une option. Elle est l'outil qui nous permet d'offrir au citoyen une expérience simple, rapide et fiable, tout en garantissant la conformité et l'équité entre acteurs* », a déclaré M. **Hervé TCHIAKPE**, *Président de l'ASA Bénin* dans son allocution.

Cette plateforme se veut un socle commun pour l'ensemble des compagnies et poursuit plusieurs objectifs :

- Intégrer nativement les contrôles réglementaires, notamment ceux liés à la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) et au contrôle technique.
- Réduire les fraudes et les doublons grâce à une traçabilité complète des parcours.

- Accélérer et simplifier les souscriptions et la gestion des sinistres.
- Mutualiser les infrastructures techniques tout en laissant chaque compagnie libre d'innover sur l'expérience client.

## Le soutien des autorités : un projet aligné avec les priorités nationales

Le Directeur Général Adjoint du Secteur Financier, M. **Yves KOKOU**, a salué l'initiative comme un levier stratégique pour le secteur.

*«Le Gouvernement du Bénin a fait de la digitalisation et de la bonne gouvernance des priorités stratégiques. La plateforme que vous mettez en place permettra d'intégrer automatiquement les contrôles liés à la TVM et au contrôle technique, réduisant ainsi les fraudes et les pratiques déloyales qui fragilisent le marché»,* a-t-il indiqué.

Il a également souligné que ce projet contribue à :

- Une meilleure expérience pour les assurés : simplicité, rapidité et transparence.
- Une meilleure visibilité pour les compagnies : données fiables, reporting normé et pilotage renforcé.
- Une meilleure crédibilité pour le marché : conformité et traçabilité accrues.

*«Ensemble, faisons de la digitalisation un vecteur de confiance, de sécurité et de croissance durable pour le marché béninois de l'assurance»,* a-t-il conclu, réaffirmant le soutien total du Ministère de l'Économie et des Finances.



Alfred KPEMAVO, Président du Comité de Pilotage



Yves KOKOU, DGASF



## Un projet mené avec rigueur

La mise en œuvre de la plateforme est conduite par un Comité de Pilotage, sous la supervision du Secrétaire Général de l'**ASA Bénin**, avec l'accompagnement en assistance à maîtrise d'ouvrage de DWT.

« *La rigueur et la transparence ont présidé à la sélection du prestataire, avec l'implication des responsables Systèmes d'Information de l'ensemble des compagnies* », a précisé M. **Alfred KPEMAVO**, Président du Comité de Pilotage.



À l'issue de ce processus, c'est **Proxym** qui a été retenue pour son expertise et la maturité de sa solution technique.

Le projet sera conduit selon le modèle Build–Operate–Transfer (BOT), avec une première phase de six mois consacrée à la mise en place de la plateforme, suivie de 36 mois d'exploitation, puis d'un transfert complet à l'ASA Bénin pour une autonomie totale.

Avec ce projet, l'ASA Bénin ambitionne de faire de la plateforme un référentiel de bonne pratique qui simplifie la vie des usagers et renforce la crédibilité de tout l'écosystème assurantiel.



« Aujourd'hui, nous posons une pierre structurante pour l'avenir de l'assurance au Bénin. Passons du constat à l'action. Place au chantier, place aux résultats. » a conclu le Président de l'ASA Bénin.



G&COM



# LES + QUI FONT NOTRE DIFFÉRENCE

En choisissant NSIA Assurances pour assurer votre véhicule, vous faites le choix :

de l'offre auto la plus complète de marché

♦ d'un assureur qui saura répondre présent lorsque vous en aurez besoin.



## **PROTECTION ILLIMITÉE DU CONDUCTEUR**



**L'ASSISTANCE  
ROUTIÈRE  
PARTOUT**  
(PANNE OU  
ACCIDENT)



## RÉPARATION EXPRESS



75

01 62

Suivez-nous sur :   You 

**NSIA**, le vrai visage de l'Assurance.



ENTRETIEN AVEC

# HERVÉ TCHIAKPE

Président de l'Association des  
Sociétés d'Assurance du Bénin  
(2024 à 2026)

Élu en décembre 2024 à la tête de l'**Association des Sociétés d'Assurance du Bénin**, **Hervé TCHIAKPE** entame un mandat de deux ans à un moment charnière pour le secteur. Entre impératifs de transformation digitale, nécessité de renforcer la confiance entre assurés et assureurs, et exigences croissantes en matière de conformité réglementaire, les défis sont multiples mais porteurs d'opportunités. Fort d'un parcours solide dans le domaine, le nouveau président affiche une volonté claire : inscrire l'**ASA Bénin** dans une dynamique de modernisation durable, au service des assurés et de la stabilité du marché.

Dans cet entretien, il partage sa vision stratégique pour le développement du secteur, décline les priorités qui guideront son mandat, et appelle à une mobilisation collective des acteurs afin de bâtir un écosystème assurantiel plus inclusif, plus lisible, et pleinement contributif à l'économie nationale.

### Votre élection à la tête de l'ASA Bénin intervient dans un contexte de mutation du secteur des assurances au Bénin. Quels seront les chantiers que vous comptez engager ou approfondir durant votre mandat ?

**Hervé TCHIAKPE** : Mon élection à la tête de l'ASA Bénin s'inscrit effectivement dans un moment clé de la vie de notre secteur. Le marché béninois de l'assurance est en pleine transformation, stimulé à la fois par la transformation numérique enclenchée par le Gouvernement dans tous les secteurs, les avancées réglementaires au niveau de la CIMA et les attentes croissantes des assurés en matière de transparence, de rapidité et de proximité. Dans ce contexte, trois chantiers me semblent prioritaires.

Le premier concerne le **renforcement de la confiance entre assureurs et assurés**. Cela passe par une amélioration continue de la qualité de service, notamment en matière de ges-

gestion des sinistres et de communication. Nous devons simplifier nos processus, rendre nos offres plus lisibles, et instaurer une culture de réactivité et d'écoute au sein des compagnies membres.

Le deuxième chantier est celui de **la transformation digitale du secteur**. Il ne s'agit pas simplement d'introduire des outils numériques, mais de repenser en profondeur nos modèles de distribution, nos parcours clients, et nos systèmes de gestion. L'ASA Bénin jouera un rôle de catalyseur en favorisant les échanges de bonnes pratiques, la formation, et pourquoi pas, la mutualisation de certains outils au bénéfice de tout le marché.

Enfin, je souhaite donner une impulsion forte à la promotion de l'assurance inclusive et de la prévention des risques. Cela implique un travail conjoint avec les autorités, les collectivités locales, et les médias pour faire comprendre l'utilité sociale de

l'assurance, notamment dans les zones rurales et auprès des populations à faibles revenus.

Ces chantiers ne pourront aboutir que par une action collective, structurée et proactive. Mon rôle sera de fédérer, de dialoguer, et d'agir avec l'ensemble des parties prenantes pour bâtir un secteur plus solide, plus accessible et plus ambitieux.

### La réforme de l'environnement réglementaire, notamment l'application des directives de la CIMA et les exigences en matière de solvabilité, reste un défi pour les acteurs locaux. Comment l'ASA Bénin compte-t-elle accompagner ses membres dans cette mise en conformité ?

**Hervé TCHIAKPE** : Vous avez raison de souligner que les réformes impulsées par la CIMA, notamment à travers le référentiel de solvabilité basé sur les capitaux propres de qualité, bouleversent en profondeur les équilibres du marché.

Ces exigences visent à renforcer la solidité financière des compagnies d'assurance et à garantir, à terme, une meilleure sécurité pour les assurés. Mais nous sommes également conscients que leur mise en œuvre, dans un contexte économique local en pleine expansion, représente un défi important, en particulier pour les structures de moyenne et petite taille.

C'est pourquoi j'ai inscrit l'accompagnement à la conformité comme un axe prioritaire de mon mandat. Cela passera par plusieurs leviers : d'abord, le renforcement des commissions techniques de veille réglementaire au sein de l'association pour anticiper, expliquer et traduire les nouvelles normes ; ensuite, l'organisation régulière de sessions de renforcement de capacités des équipes dirigeantes et des responsables financiers des compagnies ; enfin, le plaidoyer auprès des autorités communautaires pour une adaptation graduelle et réaliste des calendriers d'application, tout en préservant l'esprit de la réforme. Notre rôle, en tant qu'organisation faîtière, est d'être à la fois un canal de compréhension, de mutualisation de bonnes pratiques, et de défense des intérêts de nos membres dans une logique constructive.

**Le digital est souvent perçu comme une réponse aux enjeux d'accessibilité, d'efficience et de coût. Quelle vision portez-vous sur la digitalisation du secteur ? Faut-il un cadre commun ou laisser chaque acteur innover librement ?**

**Hervé TCHIAKPE** : La digitalisation représente aujourd'hui un levier incontournable pour l'évolution du secteur des assurances. Elle permet non seulement de réduire les coûts opérationnels, mais aussi d'améliorer l'accessibilité des produits, notamment auprès des populations jeunes, rurales ou peu bancarisées. Le digital offre également des perspectives intéressantes en matière de gestion des sinistres, de souscription instantanée, de personnalisation des offres et de qualité du service client. Cela dit, si chaque compagnie doit conserver sa liberté d'innover en fonction de sa stratégie, de sa cible et de ses capacités, il est tout aussi important de réfléchir à un socle commun minimum pour garantir une cohérence du marché, mutualiser les ressources, assurer une bonne gestion des données, et faciliter l'interopérabilité avec les systèmes nationaux et de différents intervenants dans le secteur. C'est en ce sens qu'en concertation avec ses membres et le régulateur, l'ASA Bénin a ouvert plusieurs chantiers de digitalisation dont notamment :

- la plateforme de transmission numérique des Procès-Verbaux

d'accident (PV) de la circulation routière ;

- la plateforme de souscription digitale de l'assurance automobile ;
- et la plateforme de digitalisation de l'Assurance santé.

En résumé, notre vision repose sur un équilibre entre liberté d'innover et cadre collectif. Le digital ne doit pas être une simple réponse à la modernité, mais un levier stratégique pour construire une assurance inclusive, transparente et performante. Nous avons l'opportunité, en tant que faîtière, de façonner ensemble cette transformation au bénéfice de tous les assurés.

**On observe encore une faible pénétration de l'assurance hors grandes zones urbaines. Quelles stratégies concrètes l'ASA Bénin entend-t-elle promouvoir pour stimuler une assurance inclusive, notamment en lien avec la micro-assurance et l'assurance indicielle ?**

**Hervé TCHIAKPE** : La faible pénétration de l'assurance en dehors des grands centres urbains est l'un des défis structurels majeurs de notre secteur. Cela tient à plusieurs facteurs : un déficit de culture assurantielle, la précarité des revenus dans certaines zones rurales, des offres mal adaptées aux réalités locales, et parfois l'absence de canaux de distribution efficaces. Pourtant, c'est précisément dans ces zones que l'assurance peut jouer un rôle décisif en apportant de la résilience face aux chocs de san-

té, aux pertes agricoles, ou aux accidents de la vie.

L'ASA Bénin souhaite agir de manière concrète pour stimuler une assurance plus inclusive, en travaillant sur plusieurs leviers. D'abord, nous comptons encourager le développement de produits de micro-assurance à primes réduites, à travers des approches modulables et accessibles via le mobile. Cela suppose un dialogue renforcé entre les assureurs, les fintechs, les mutuelles, et les opérateurs de téléphonie mobile.

Nous soutiendrons également les initiatives liées à l'assurance indicielle, notamment dans le domaine agricole, en lien avec les données climatiques et les indices de rendement. Ces produits innovants peuvent offrir une couverture pertinente et automatisée pour les exploitants, tout en réduisant les coûts de gestion.

Enfin, l'ASA Bénin entend promouvoir une meilleure éducation assurantielle à l'échelle territoriale : à travers des campagnes d'information en langues locales, l'implication des mairies, des coopératives, et la mobilisation d'agents itinérants. L'inclusion passe aussi par la proximité humaine.

Notre ambition est claire : faire en sorte que chaque Béninois, où qu'il vive, puisse accéder à une forme d'assurance adaptée à ses besoins. Cela exige de l'innovation, de la pédagogie,

mais aussi une volonté commune des acteurs du marché que l'ASA Bénin est prête à fédérer.

**En termes de gouvernance du marché, comment envisagez-vous de renforcer la synergie entre l'ASA Bénin, l'Agence Nationale de Régulation, la CIMA et les autres parties prenantes, notamment les courtiers, experts, et associations de consommateurs ?**

**Hervé TCHIAKPE** : La bonne gouvernance du marché de l'assurance repose sur une coordination fluide, transparente et constructive entre tous les acteurs. L'ASA Bénin, en tant qu'organisation faîtière, a un rôle central à jouer pour faciliter cette synergie, non seulement entre les compagnies, mais aussi avec le régulateur national, la CIMA, les courtiers, les experts, et les représentants des consommateurs.

Notre première priorité sera de renforcer les cadres de dialogue technique régulier. Il s'agira d'instaurer ou de dynamiser des plateformes d'échanges thématiques entre l'ASA Bénin et la Direction Nationale des Assurances, pour traiter en amont des sujets complexes comme la tarification, les obligations prudentielles, ou encore la gestion des litiges. Ce travail de fond devra être articulé avec les directives communautaires émanant de la CIMA, dont nous devons anticiper les évolutions.

Par ailleurs, nous entendons mettre en place des comités mixtes ou groupes de travail, incluant les courtiers, experts d'assurance, actuaires et associations de consommateurs. L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de chaque maillon de la chaîne assurantielle, de fluidifier les interactions sur le terrain, et d'aboutir à des pratiques plus harmonisées.

Nous veillerons également à ce que les décisions stratégiques de l'ASA Bénin soient prises dans un esprit de représentation équilibrée, en intégrant des points de vue diversifiés. La transparence interne est un préalable indispensable à la crédibilité externe.

En résumé, renforcer la gouvernance du marché, c'est créer les conditions d'une co-responsabilité sectorielle, où chaque acteur, à son niveau, contribue à la solidité, à la lisibilité et à la performance du système assurantiel béninois. L'ASA Bénin s'engage à impulser cette dynamique dans un esprit d'écoute et de partenariat durable.

**Enfin, quelle dynamique collective souhaitez-vous insuffler au sein de l'ASA Bénin pour positionner durablement le secteur des assurances comme un acteur clé du développement économique national ?**

**Hervé TCHIAKPE** : Je souhaite insuffler au sein de l'ASA Bénin une dynamique collective qui positionne durablement notre secteur comme un acteur stratégique du développement économique. L'assurance n'est pas qu'un mécanisme d'indemnisation : c'est un outil de stabilisation, d'investissement et de confiance. Elle protège les individus, soutient les entreprises et participe à la résilience des États face aux aléas.

Pour cela, il nous faut sortir d'une logique strictement concurrentielle pour renforcer une coopération intelligente entre les compagnies.

L'ASA Bénin sera un espace de dialogue, de partage de solutions et d'engagements communs. Nous voulons encourager des projets inter-compagnies à forte portée sociale : campagnes d'éducation assurantielle, partenariats avec des institutions publiques, actions de proximité dans les zones peu couvertes.

Par ailleurs, nous devons mieux faire reconnaître la contribution du secteur auprès des pouvoirs publics et des partenaires économiques. Cela passe par une communication plus stratégique, des données fiables sur l'impact de l'assurance, et une présence proactive dans les débats sur le financement du développement.

Enfin, cette dynamique devra se refléter dans notre fonctionnement interne : une ASA Bénin plus ouverte, plus représentative, et plus réactive.

L'ambition est claire : rendre l'assurance visible, accessible, crédible et utile à tous les niveaux de la société.

En un mot, faire du secteur des assurances un pilier de confiance et de croissance pour le Bénin.

**Votre mot de fin !**

**Hervé TCHIAKPE** : Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs du secteur pour la confiance placée en moi. Le mandat qui s'ouvre sera guidé par le dialogue, l'innovation et la responsabilité collective. Nous devons bâtir ensemble un écosystème assurantiel solide, inclusif et mieux compris du grand public. Je suis convaincu que nous sommes déjà engagés sur cette voie ; avec détermination et rigueur, nous ferons de l'assurance un véritable levier de sécurité économique et sociale pour notre pays.





**Grâce à NSIA Études,  
offrez à vos enfants  
l'opportunité de  
concrétiser leurs  
ambitions et rêves,  
quoi qu'il arrive.**

# L'ASSURANCE TRANSPORT : PROTÉGER LES BIENS EN MOUVEMENT



**Alfred  
KPEMAVO**

DG SUNU Assurances

*Dans un monde où les échanges de marchandises sont permanents et les risques de pertes ou de dommages omniprésents, l'assurance transport apparaît comme un rempart incontournable pour sécuriser les biens en transit.*

## Qu'est-ce que l'assurance transport ?

L'assurance transport, comme son nom l'indique, est une assurance qui concerne tout ce qui touche au domaine du transport. Cela va de la couverture des engins transporteurs (comme les camions, les navires, les avions) à la couverture des marchandises qui sont elles-mêmes transportées.

Ce produit a été spécifiquement conçu pour couvrir un risque flagrant : la perte ou l'endommagement d'un bien ou d'un engin pendant son transport d'un point à un autre. On peut perdre une marchandise, un conteneur peut être endommagé, un navire peut faire naufrage...

Ce sont ces types de risques que l'assurance transport prend en charge.

## Qui peut souscrire à cette assurance ?

Les intérêts autour de cette assurance sont multiples, donc plusieurs profils peuvent y souscrire.

En premier lieu, **le propriétaire de la marchandise ou de l'engin**. Il est directement concerné parce qu'il a un intérêt à protéger ce qui lui appartient, que ce soit l'engin ou le contenu transporté. Ensuite, on retrouve un acteur que beaucoup négligent : **le fournisseur**. Oui, le fournisseur peut souscrire une assurance pour le compte de marchandises qui, juridiquement, ne lui appartiennent plus, mais qu'il expédie à un client. Cela dépend souvent de ce qu'on appelle les Incoterms, c'est-à-dire les conditions de vente.

Selon les modalités du contrat de vente, le fournisseur peut être amené à prendre l'assurance

transport, et c'est même ce que nous recommandons. L'acheteur, pour se prémunir d'un défaut de couverture, devrait d'ailleurs toujours exiger que le fournisseur souscrive l'assurance avant envoi.

On a aussi des cas moins fréquents, mais réels, où **le transporteur lui-même** souscrit une assurance. Dans ce cas, il protège les biens qu'il transporte, notamment si le propriétaire ne l'a pas fait.

Il est aussi important de comprendre que le **souscripteur n'est pas forcément le payeur**. Celui qui prend l'assurance peut mandater quelqu'un d'autre pour le règlement. L'essentiel est que l'assurance soit en place, et que le bien – engin ou marchandise – soit bel et bien couvert.

## Quels types de risques sont couverts ?

L'Assurance Transport couvre tout ce qui concerne le mouvement des marchandises, autrement dit le transport d'un point A à un point B. Mais elle couvre aussi les engins eux-mêmes qui assurent ce transport. On parle ici de deux grandes familles de couverture :

- Les "facultés"** : il s'agit des marchandises transportées.

On parle alors de "faculté terrestre" (par la route), "faculté aérienne" (par avion), "faculté maritime" (par bateau), selon le mode de transport utilisé.

- Les "corps"** : c'est l'engin qui transporte les marchandises. On peut avoir un "corps maritime" pour un navire, un "corps ferroviaire" pour un train, etc.

Il faut noter que **le corps terrestre**, lui, ne relève pas de l'assurance transport. Il est couvert par **l'assurance automobile classique**, généralement obligatoire. C'est donc une autre branche.

Un point très spécifique également : dans le cas des navires, on assure non seulement le navire lui-même, mais aussi la **responsabilité civile du propriétaire** vis-à-vis des tiers. C'est-à-dire que si un navire cause des dommages à une autre entité en mer, cette assurance prend aussi le relais.

## Quand et comment faut-il souscrire ?

La souscription doit se faire en amont, avant tout départ de marchandise. Il faut être prévenant, c'est le maître-mot. Celui qui gère un business ou qui est transporteur doit anticiper et

souscrire une assurance transport avant même que les risques ne surviennent. Au Bénin, cette assurance est rendue obligatoire par le décret 99-079 du 12 février 1999 portant obligation des marchandises ou facultés à l'importation.

Pour s'assurer, il suffit de se rapprocher d'une compagnie d'assurance IARD du marché. Des informations de base seront demandées : la nature des marchandises ou des engins à couvrir, leur valeur, la destination, etc. Ces éléments permettent d'établir une cotation juste et rapide.

L'objectif ici est de ne pas attendre que le sinistre se produise. L'assurance n'est pas une solution de secours, c'est une mesure de protection à mettre en place en amont.



### Et en cas de sinistre ? Comment fonctionne l'indemnisation ?

C'est là le cœur même de l'assurance. La finalité d'un contrat d'assurance, c'est le paiement des sinistres, c'est-à-dire l'indemnisation en cas de dommage. Voici les principales étapes du processus :

#### 1. Déclaration de l'avarie :

L'assuré doit notifier le sinistre dès qu'il est constaté. Le mot « avarie » désigne ici toute forme de dommage subi par le bien assuré.

#### 2. Accusé de réception de l'assureur :

Ce dernier peut demander des pièces complémentaires.

#### 3. Évaluation du sinistre :

Un expert est désigné pour déterminer le coût du dommage.

#### 4. Proposition d'indemnisation :

L'assureur fait une offre basée sur l'évaluation.

#### 5. Paiement :

Une fois l'offre acceptée, le règlement est effectué dans un délai court.

Tout cela se passe généralement dans un délai d'une à deux semaines, en prenant en compte le temps que peut prendre l'expertise sur le terrain. Le traitement technique, lui, ne prend pas beaucoup de temps.

Et dans la majorité des cas, les clients sont satisfaits de la réactivité des compagnies.

### Quels efforts sont faits pour moderniser l'assurance transport ?

Nous ne sommes plus en 1940 ni en 1960 ! Aujourd'hui, l'assureur est tourné vers le futur, et la digitalisation devient un levier important dans l'évolution des services.

Des contrats d'assurance transport 100 % digitaux sont en cours de développement, pour permettre une souscription depuis l'étranger, à distance. Cela répond à une vraie problématique : beaucoup de fournisseurs ou transporteurs ne résident pas dans le même pays que celui de la compagnie d'assurance.

Grâce à la digitalisation, ils pourront accéder à une couverture complète, en quelques clics, sans se déplacer.

Ce chantier en cours vise à faciliter la vie à tous les acteurs du transport de biens, qu'ils soient au Bénin ou au-delà des frontières.

### En conclusion,

L'assurance transport est un outil essentiel dans un monde interconnecté où les marchandises circulent sans cesse. Que vous soyez propriétaire, fournisseur ou transporteur, vous avez tout intérêt à anticiper les risques. Et grâce à la digitalisation, ces protections deviennent de plus en plus accessibles. L'essentiel n'est pas qui souscrit ou qui paie, mais que la marchandise ou l'engin soit bien protégé.



# EDUC'PLUS

## L'éducation est le meilleur héritage pour vos enfants



La solution pour organiser  
le financement des études  
de vos enfants !

 Sanlam | Allianz 

# ASSURANCE VOYAGE

## L'allié discrète mais indispensable de vos déplacements à l'étranger



**Issiaka  
COULIBALY**  
DG NOBILA Assurances

Voyager à l'étranger n'est jamais sans risques. Maladie, perte de bagages, problème juridique ou responsabilité civile... autant de situations qui peuvent rapidement transformer une belle aventure en cauchemar. Heureusement, l'assurance voyage existe.

### 1. Qu'est-ce qu'une assurance voyage ?

L'assurance voyage est un contrat par lequel un assureur s'engage à assister son assuré lorsqu'il fait face à une situation malencontreuse pendant un séjour à l'étranger. Cette assistance est définie par des garanties précises, mentionnées dans le contrat : assistance médicale, assistance juridique

prise en charge en cas d'accident ou de perte de bagages, etc. Il est essentiel de noter que l'assurance voyage n'est valable que hors du territoire béninois. On y souscrit depuis le Bénin, mais sa couverture ne prend effet qu'à l'extérieur du pays.

### 2. Quels risques sont couverts ?

L'assurance voyage est une couverture multirisque. Elle englobe :

- **Les frais médicaux** : si vous tombez malade ou êtes victime d'un accident, votre assureur prend en charge les frais pharmaceutiques et médicaux.
- **La perte de bagages** : l'assurance vous indemnise pour les bagages perdus ou endommagés.
- **La responsabilité civile** : si vous causez un dommage involontaire à autrui, l'assurance vous protège contre les poursuites financières.
- **L'assistance juridique** : en cas de litige à l'étranger, vous bénéficiez d'un accompagnement.
- Et d'autres situations imprévues : quelle que soit la nature de la difficulté, tant qu'elle est couverte par le contrat, votre assureur vous accompagne.

En somme, l'assurance voyage vous évite d'être seul face à l'imprévu dans un pays où vous ne maîtrisez ni la langue ni les lois.

### 3. Est-ce qu'on peut assurer toute la famille pour un même voyage ?

Absolument, mais l'assurance est **individuelle**. Si vous partez en voyage avec votre conjoint, vos enfants ou d'autres membres de la famille, chaque personne doit avoir sa propre couverture pour pouvoir bénéficier des garanties prévues en cas de problème. Cela garantit que chacun est protégé de façon complète et personnalisée.

### 4. Pourquoi est-ce indispensable de souscrire à une assurance voyage ?

Les raisons sont nombreuses, mais les principales sont les suivantes :

- **La tranquillité d'esprit** : vous partez serein, sachant que vous êtes assisté en cas de pépin, même dans un pays où vous ne connaissez personne.
- **La protection financière** : les frais de santé à l'étranger peuvent être extrêmement élevés. Une simple consultation peut coûter des centaines d'euros. L'assurance prend en charge ces coûts, parfois entièrement.
- **L'exigence de certains pays** : certains consulats ou ambassades exigent la présentation d'une assurance voyage pour délivrer un visa.
- **La couverture des imprévus juridiques** : en cas de litige ou de dommages causés à autrui, l'assurance prend le relais.

### 5. Que faire en cas de sinistre à l'étranger ?

En cas de problème (maladie, bagage perdu, litige, etc.), il faut **contacter immédiatement l'assisteur** dont le numéro vous est communiqué au moment de la souscription. C'est lui qui prend le relais.

Ce contact peut **se faire à tout moment**, tant que le contrat est en cours de validité. Le mieux est d'appeler dès que la situation survient afin de **bénéficier rapidement d'une prise en charge directe**. Il ne s'agit pas d'avancer les frais soi-même puis de demander un remboursement une fois rentré au Bénin.

### 6. Quelle est la durée de validité d'une assurance voyage ? Et peut-on faire des économies ?

L'assurance voyage est **valable pour la période de votre voyage** : une semaine, deux semaines, un mois, etc.

Mais pour les voyageurs réguliers, **l'assurance annuelle est vivement recommandée**. Elle est plus économique, couvre plusieurs déplacements sur une période de douze mois, et vous évite de devoir souscrire à chaque fois. Vous gagnez du temps, vous êtes couvert en continu, et à l'échéance, l'assureur vous rappelle de renouveler.

## 7. Quelques conseils pratiques à retenir avant le départ

- **Enregistrez le numéro de l'assisteur** sous l'étiquette « Urgence » dans votre téléphone. En cas de souci, même une tierce personne pourra facilement le retrouver.
- Si vous avez souscrit une assurance ponctuelle et que votre visa tarde à être délivré, **prévenez votre assureur avant la date de prise d'effet du contrat**. Car une fois le contrat activé, il est considéré comme consommé, même si vous n'avez pas quitté le Bénin.
- **Gardez une version électronique de votre contrat** sur votre téléphone. Cela vous permettra d'accéder facilement aux contacts utiles et de relire les garanties incluses à tout moment.

### En conclusion :

L'assurance voyage n'est pas un luxe : c'est un outil de protection essentiel pour toute personne qui quitte le territoire national. Elle offre à la fois sérénité, sécurité juridique et soutien financier, en cas de coup dur à l'étranger. Il vaut mieux anticiper que subir. Avant de boucler votre valise, pensez à votre assurance : c'est le premier bagage de tout voyageur responsable.



# Redécouvrez L'Assurance Auto chez Sanlam

## La garantie d'une protection optimale au meilleur rapport qualité-prix !

Optez pour **Sanlam Assurance** pour souscrire ou renouveler votre **assurance auto** et profitez d'avantages exceptionnels.



PRISE EN CHARGE DES  
DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS  
OU SUBIS PAR LE VÉHICULE



DÉLIVRANCE DES BONS  
DE PRISE EN CHARGE DE  
RÉPARATION EN 24H



TARIFS COMPÉTITIFS & DES  
OFFRES PERSONNALISÉES  
SELON VOS BESOINS



ACHEMINEMENT DES  
PASSAGERS EN CAS  
D'ACCIDENT ET DE PANNE



REMORQUAGE DU  
VÉHICULE EN CAS DE  
PANNE OU D'ACCIDENT



MISE À DISPOSITION D'UN  
VÉHICULE DE REMPLACEMENT  
JUSQU'À 30 JOURS



ASSISTANCE GRATUITE POUR  
LE PAIEMENT DE LA TVM ET  
DE LA VISITE TECHNIQUE



PAIEMENT ULTRA  
RAPIDE ET EFFICACE  
DES SINISTRES



VASTE RÉSEAU DE  
PARTENAIRES ET DE  
GARAGES AGRÉÉS



SERVICE CLIENT  
RÉACTIF & DISPONIBLE  
24H/24



**Sanlam Auto,**  
nous vous accompagnons sur  
la route en toute confiance



Direction Générale

Boulevard St Michel à l'angle de Rue,  
juste après l'immeuble Espace DINA à  
côté de Canal+.



(+229) 01 94 17 36 42



[www.bj.sanlam.com](http://www.bj.sanlam.com)



: sanlambenin

Besoin d'informations?

:(+229) 01 42 28 28 48

Assistance Whatsapp &  
Messenger disponible 24h/24

# ASSURANCE MULTIRISQUES PROFESSIONNELLES

## Protéger son entreprise contre l'imprévu

---

Incendie, dégât des eaux, vol, panne de matériel, litige avec un client... les risques auxquels une entreprise peut être exposée sont nombreux, quels que soient son secteur ou sa taille. Pour faire face à ces aléas sans compromettre sa pérennité, il existe une solution : **l'assurance multirisques professionnelle**.



**Dr. Kenneth ELEGBEDE**  
*Directeur Général de L'Africaine des Assurances*

### QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE MULTIRISQUES PROFESSIONNELLE ET QUELS SONT SES AVANTAGES ?

L'assurance multirisques professionnelle est un **contrat de dommages** destiné aux entreprises. Son intérêt majeur ? Elle permet, avec une seule police, de couvrir une large gamme d'événements susceptibles d'affecter l'ensemble des **biens nécessaires à l'exploitation d'une activité professionnelle**.

Cette assurance protège donc le patrimoine de l'entreprise : ses locaux, ses équipements, ses marchandises, mais aussi son activité. Concrètement, elle couvre :

- Les dégâts causés par **un incendie, des infiltrations d'eau, un vol ou un acte de vandalisme**.
- Les dommages aux **locaux, matériels, mobiliers ou stocks**.
- La **responsabilité civile** de l'entreprise, si un client, un fournisseur ou un visiteur subit un préjudice dans le cadre de l'activité.

Mais ce n'est pas tout : l'assurance multirisques professionnelle couvre aussi les pertes d'exploitation. En cas de sinistre majeur paralysant temporairement l'activité, elle compense les pertes de revenus et aide à couvrir les frais fixes, comme les salaires ou les loyers, le temps de redémarrer.

En résumé, elle offre une véritable bouée de sauvetage en cas de coup dur, en préservant la stabilité financière et l'image de l'entreprise.

## QUI PEUT Y SOUSCRIRE ?

Cette assurance n'est pas réservée aux grandes entreprises ! Toute entité exerçant une activité professionnelle peut y souscrire, qu'il s'agisse :

- **D'entrepreneurs individuels** : artisans, commerçants, auto-entrepreneurs...
- **De PME ou PMI**, quelle que soit leur taille ou leur domaine.
- **De professions libérales ou indépendantes** : médecins, avocats, architectes, consultants, etc.
- **D'associations à but non lucratif**, disposant de locaux ou de matériel, et interagissant avec le public.
- **De collectivités et établissements publics également.**

En somme, toute structure souhaitant se prémunir des aléas liés à son activité peut opter pour une assurance multirisques, à condition d'en adapter les garanties à ses besoins spécifiques.

## QUELLES GARANTIES SONT INCLUSES ?

Les garanties incluses dans une assurance multirisques professionnelle sont à la fois complètes et personnalisables. On y retrouve

notamment :

- **La protection des biens professionnels** : locaux, équipements, marchandises... en cas d'incendie, vol, bris de glace, dégât des eaux ou vandalisme.
- **La responsabilité civile** : pour couvrir les dommages causés à des tiers (clients, fournisseurs, visiteurs) dans le cadre de l'activité.
- **La perte d'exploitation** : pour compenser les pertes financières et assurer la continuité de l'entreprise pendant les réparations ou la remise en activité.
- **La protection du matériel informatique** : ordinateurs, serveurs, équipements électroniques... contre la panne, le vol ou les dégâts électriques.
- **La protection juridique** : accompagnement en cas de litige avec un tiers (client, fournisseur...), prise en charge des frais d'avocat ou de procédure.
- **La couverture des catastrophes naturelles** : tempêtes, ouragans, cyclones, etc.

Des garanties optionnelles peuvent également être ajoutées selon le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.



## **QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?**

En cas de sinistre, la réactivité est primordiale. L'assuré doit impérativement déclarer l'événement dans un délai de cinq jours ouvrés à compter du moment où il en a eu connaissance.

Voici les principales démarches à suivre :

- 1. Limiter les dommages** : prendre immédiatement les mesures nécessaires pour contenir les dégâts (appeler les secours, sécuriser les lieux...).
- 2. Informer l'assureur** : expliquer les circonstances du sinistre, les causes supposées, la nature et l'ampleur des pertes.
- 3. Fournir les pièces justificatives** : tout document demandé par l'assureur doit être transmis rapidement (photos, factures, devis...).
- 4. Établir un état estimatif** des objets endommagés, détruits ou sauvés, certifié et signé par l'assuré.
- 5. Transmettre tous les actes ou notifications liés au sinistre** : lettres, assignations, pièces de procédure, etc., surtout si la responsabilité civile est engagée.

## **UN INVESTISSEMENT RENTABLE ET ESSENTIEL**

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'assurance multirisques professionnelle est économique. En effet, elle regroupe un ensemble de garanties dans un contrat unique, proposé à un tarif préférentiel par la plupart des assureurs. Un bon contrat permet d'éviter la souscription à plusieurs assurances isolées, souvent plus coûteuses.

C'est pourquoi il est vivement conseillé à toutes les entreprises, quels que soient leur domaine d'activité et leur effectif, d'y souscrire. Elle n'est pas obligatoire, mais elle est essentielle pour garantir la continuité d'une activité en cas de coup dur. **En un mot : prévoir, c'est protéger son avenir.**

## **EN CONCLUSION**

La vie d'une entreprise est pleine d'imprévus. L'assurance multirisques professionnelle agit comme un bouclier global pour les dirigeants soucieux de protéger leur outil de travail, leurs collaborateurs et leurs revenus. Grâce à elle, un incendie, une panne ou un litige ne signifie pas nécessairement la fin d'une activité. En anticipant les risques, on s'offre une sécurité précieuse... et une tranquillité d'esprit.



# SUNU Assurances

## Mon assurance en un Clic



Téléchargez MySUNU et souscrivez à

Clic@uto / FUTURIS



Disponible sur  
Google Play



Disponible sur  
App Store



### MySUNU, QU'EST-CE QUE C'EST ?

MySUNU est votre nouvel espace client qui offre un contrôle total sur votre contrat d'assurance. Il vous permet de créer votre compte, et de gérer vos opérations sans avoir à vous déplacer.



### MySUNU, MON ASSURANCE EN LIGNE

Simple et pratique, vous pouvez effectuer plusieurs opérations depuis chez vous :

- Création de compte ;
- Paiement de primes ;
- Souscription à vos assurances (auto, éducation,etc.) ;
- Demande d'informations ;
- Déclaration de sinistre ;
- Livraison de votre assurance à domicile ;
- Simulation de tarifs ;
- Consultation de la police d'assurance et bien plus.



### MySUNU, COMMENT ÇA MARCHE ?

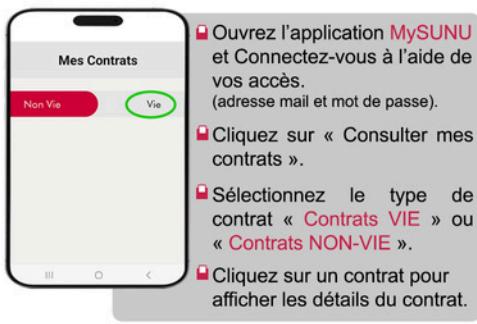
Pour accéder à MySUNU, c'est tout simple.

Téléchargez l'application sur Playstore ou Appstore ou connectez-vous sur [mysunu.sunuassurances.com](http://mysunu.sunuassurances.com) et suivez les instructions.

### 1 CRÉER MON COMPTE ET EFFECTUER MA PREMIÈRE CONNEXION :

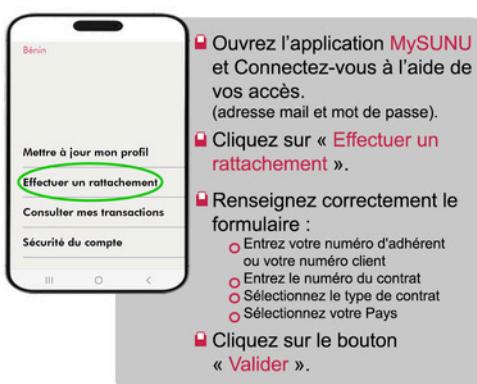


### 3 CONSULTER MES CONTRATS :

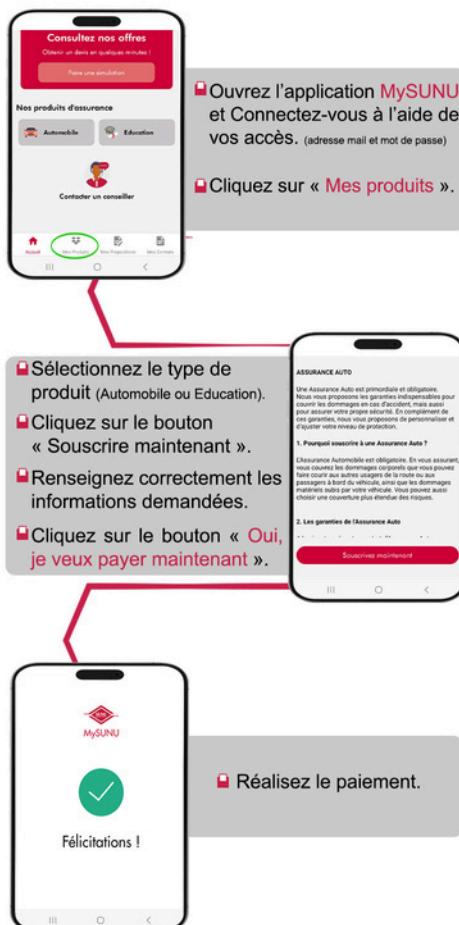


### 4 RATTACHER MES CONTRATS :

(Fonctionnalité valable pour les clients ayant déjà des contrats avec SUNU Assurances au Bénin)



### 2 SOUSCRIRE À UN PRODUIT :



**SUNU Assurances  
est à votre  
écoute**

**Service client**  
**7405**

SUNU Assurances IARD Bénin, Lot 610  
Parcelle ZB Patte d'Oie – 01 BP 5455  
Cotonou Bénin

SUNU Assurances Vie Bénin, Immeuble  
SUNU Assurances, Place du souvenir –  
08 BP 70 Cotonou Bénin



SUNU Assurances Bénin

# QUELQUES CHIFFRES DU MARCHÉ BÉNINOIS DES ASSURANCES

**NB :** TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE FRANCS CFA

## A. PRODUCTION : PRIMES ÉMISES NETTES

### 1. Assurance Vie

Libellés		2020	2021	2022	2023	2024
Assurances individuelles		16 178 895	19 427 098	21 243 680	26 019 197	31 016 387
en cas de vie	0	0	0	0	0	0
	en cas de décès	2 382 701	1 775 918	2 216 864	3 084 350	3 562 098
	Mixtes	4 534 521	5 822 225	7 627 623	8 746 973	9 675 666
	Epargne	9 232 775	11 785 142	11 341 924	14 149 435	17 777 152
	Capitalisation	26 293	10 124	6 533	2 874	1 472
	Complémentaire	2 604	33 688	50 737	35 565	
Assurances collectives		13 280 287	13 725 583	14 829 323	18 923 374	15 828 318
en cas de vie	0	145 222,199	0	0	0	0
	en cas de décès	5 393 857	6 522 939	8 125 700	9 678 979	7 547 974
	Mixtes	0	117 811	0	0	0
	Epargne	6 117 787	5 365 157	5 300 457	7 931 225	6 996 736
	Capitalisation	1 697 938	1 459 911	1 262 213	1 187 510	1 199 347
	Complémentaire	70 705	114 543	140 953	125 660	84 262
Acceptations		530 497	341 963	481 137	500 722	254 375
TOTAL		29 989 679	33 494 645	36 554 140	45 443 292	47 099 081

### 2. Assurance Non Vie

Libellés		2020	2021	2022	2023	2024
Accidents corporels et Maladie		13 631 582	14 858 991	17 171 053	19 725 039	22 913 338
Maladie		0			0	
Automobile	RC	9 837 776	12 686 616	13 809 277	12 893 230	13 361 853
	Autres Risques	2 903 200	3 352 665	3 523 082	3 724 523	3 622 782
Total Automobile		12 740 976	16 039 281	17 332 359	16 617 753	16 984 635
Incendie et autres Dom. Aux biens		4 245 345	3 212 024	5 844 386	6 625 917	7 182 440
RC Générale		1 943 048	2 269 230	2 140 283	2 191 423	2 771 525
Transports Aériens		294 832	65 100	372 351	398 641	72 210
Transports Maritimes		662 966	991 928	1 040 373	1 917 394	912 446
Autres Transports		262 744	325 810	652 700	1 053 858	741 135
Total Transports		1 220 541	1 382 838	2 065 423	3 369 892	1 725 791
Autres Risques		2 608 365	4 095 853	3 477 645	5 771 661	4 003 959
Acceptations		132 404	385 487	2 886 014	1 479 232	508 839
TOTAL		36 522 261	42 243 704	50 917 162	55 780 917	56 090 529

## B. ASSURANCE NON-VIE : PRIMES ACQUISES

Libellés		2020	2021	2022	2023	2024
Maladie et Accidents corporels		13 491 016	14 078 387	16 840 178	18 296 078	21 377 966
Automobile	RC	9 798 342	11 222 912	13 357 992	12 814 412	12 508 899
	Autres Risques	2 977 992	2 591 403	3 887 214	3 807 783	4 151 098
Total Automobile		12 776 334	13 814 315	17 245 206	16 622 195	16 659 997
Incendie et autres Dom. Aux biens		4 754 418	4 249 201	4 747 587	6 205 041	6 093 963
RC Générale		1 467 935	1 861 889	1 932 594	1 936 439	2 238 755
Transports Aériens		178 595	176 274	299 018	307 068	155 013
Transports Maritimes		587 532	933 847	1 059 320	1 811 617	881 793
Autres Transports		236 445	323 177	568 685	818 132	905 828
Total Transports		1 002 572	1 433 298	1 927 023	2 936 817	1 942 634
Autres Risques		1 879 226	2 850 744	4 040 285	3 928 745	4 530 115
Acceptations		180 752	385 487	2 562 964	2 370 887	874 254
TOTAL		35 552 254	38 673 322	49 295 836	52 296 203	53 717 684

### C. ASSURANCE NON VIE : CHARGE DE SINISTRES

Libellés		2020	2021	2022	2023	2024
Accidents corporels et Maladie		9 710 928	10 142 469	13 001 460	14 852 592	16 702 368
Automobile	RC	0	8 129 906	6 876 081	5 870 675	6 579 678
	Autres Risques	1 204 820	916 942	712 943	533 841	1 886 371
Total Automobile		5 396 352	9 046 847	7 589 024	6 404 515	8 466 049
Incendie et autres Dom. Aux biens		621 385	1 876 605	688 903	1 558 992	1 868 849
RC Générale		47 658	-38 631	395 890	73 338	207 889
Transports Aériens		-364	11 803	2 543	-1 719	2 671
Transports Maritimes		28 080	-27 577	24 116	173 975	42 374
Autres Transports		98 598	688 699	-67 959	51 431	80 028
Total Transports		126 314	672 925	-41 301	223 686	125 074
Autres Risques		925 201	1 504 266	-142 959	374 438	1 592 547
Acceptations		107 070	100 170	1 136 812	1 947 734	-133 655
TOTAL		16 934 908	23 304 651	22 627 830	25 435 296	28 829 121
SINISTRALITÉ		47,63	60,26	45,90	48,64	53,67

### D. ASSURANCE VIE : PRESTATION ÉCHUES

Libellés		2020	2021	2022	2023	2024
Assurances individuelles		6 596 857	9 885 620	8 867 019	10 064 287	13 164 685
en cas de vie		0	-	-	0	
en cas de décès		572 413	456 769	395 614	1 030 137	631 239
Mixtes		1 263 173	2 251 341	2 254 737	3 829 296	3 920 826
Epargne		4 695 612	7 159 970	6 204 457	5 197 621	8 609 043
Capitalisation		65 658	17 540	6 280	5 930	3 578
Complémentaire		0	-	5 931	1 304	0
Assurances collectives		7 721 663	5 689 140	6 382 439	10 807 668	7 315 740
en cas de vie		0	-	-	0	0
en cas de décès		1 990 585	1 915 723	1 827 352	2 683 927	3 099 394
Mixtes		0	-	32 082	0	0
Epargne		4 720 730	2 828 391	3 675 380	7 185 789	3 305 528
Capitalisation		1 010 348	945 026	847 624	937 952	910 817
Complémentaire		0	-	-	0	0
Acceptations		157 936	196 407	170 367	231 846	164 470
TOTAL		14 476 457	15 771 167	15 419 825	21 103 802	20 644 895

### E. ASSURANCE NON VIE : PRESTATIONS ET FRAIS ACCESSOIRES PAYÉS

		2020	2021	2022	2023	2024
Accidents corporels et Maladie		9 602 990	10 344 050	12 962 112	14 350 679	15 547 312
Automobile	RC	0	-	-	0	0
	Autres Risques	5 490 378	5 756 094	6 196 681	5 491 690	7 247 133
		985 894	1 317 551	1 308 595	1 537 617	1 286 927
Total Automobile		6 476 272	7 073 646	7 505 276	7 029 308	8 534 061
Incendie et autres Dom. Aux biens		654 906	1 176 801	1 268 781	901 497	1 512 292
RC Générale		148 070	121 591	228 810	194 677	138 798
Transports Aériens		11 444	656	824	0	0
Transports Maritimes		51 301	23 854	72 823	64 597	13 843
Autres Transports		14 264	64 702	76 009	68 591	82 791
Total Transports		77 009	89 212	149 655	133 188	96 634
Autres Risques		468 886	345 873	629 105	685 595	455 472
Acceptations		106 818	34 170	131 382	270 876	810 459
TOTAL		17 534 950	19 185 342	22 875 121	23 565 820	27 095 027

## F. ASSURANCE VIE : COMMISSIONS

Libellés	2020	2 021	2 022	2 023	2 024
Assurances individuelles	1 005 431	1 072 759	1 298 731	2 014 132	1 769 488
en cas de vie	-	-	-	-	-
en cas de décès	363 807	199 369	247 656	259 558	223 525
Mixtes	334 862	558 966	610 095	820 866	762 153
Epargne	304 279	282 401	383 784	757 313	783 809
Capitalisation	2 340	324	201	47	-
Complémentaire	143	31 700	56 995	176 349	-
Assurances collectives	983 658	1 145 976	1 368 062	1 668 204	1 432 462
en cas de vie	-	35 740	-	-	-
en cas de décès	780 359	914 121	1 159 431	1 325 228	1 130 977
Mixtes	-	-	-	-	-
Epargne	103 846	99 480	116 298	224 111	175 263
Capitalisation	91 563	83 232	74 740	93 595	115 662
Complémentaire	7 890	13 404	17 593	25 270	10 561
Acceptations	171 272	169 855	201 051	161 372	150 867
TOTAL	2 160 361	2 388 590	2 867 844	3 843 708	3 352 818

## G. ASSURANCE VIE : AUTRES CHARGES

Libellés	2020	2 021	2 022	2 024
Assurances individuelles	3 848 746	3 939 001	4 559 615	5 874 275
en cas de vie	0	-	-	-
en cas de décès	697 222	542 647	801 110	1 174 859
Mixtes	1 064 171	987 646	1 322 501	1 607 927
Epargne	2 083 431	2 397 572	2 416 277	3 091 399
Capitalisation	3 443	129	251	90
Complémentaire	480	11 264	19 476	-
Assurances collectives	2 476 343	2 922 231	2 871 303	3 088 688
en cas de vie	0	-	-	-
en cas de décès	850 912	1 419 374	1 565 511	1 584 190
Mixtes	0	-	340 675	-
Epargne	1 323 797	1 153 199	683 144	1 266 098
Capitalisation	288 608	329 585	253 013	234 927
Complémentaire	13 026	20 073	28 959	3 473
Acceptations	-10 967	-	-	0
TOTAL	6 314 123	6 861 232	7 430 918	8 962 964

## H. RÉASSURANCE

### 1. Assurance Vie

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Primes cédées aux réassureurs	888 983	814 285	958 308	1 116 748	1 094 024
Part réass. dans les sinistres et capitaux	284 049	312 080	152 530	422 266	309 521
Commission des réassureurs	140 357	162 932	170 308	184 722	187 190
Sinistres et charges incombants aux réas.	513 880	435 588	403 552	675 766	529 638
<b>Solde de réassurance</b>	<b>375 103</b>	<b>378 698</b>	<b>554 756</b>	<b>440 982</b>	<b>564 386</b>

### 2. Assurance Non Vie

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Primes cédées aux réassureurs	7 865 624	8 375 521	10 955 994	13 810 914	11 783 334
Primes acquises aux réassureurs	7 516 601	8 525 178	11 123 758	12 365 750	10 873 474
Part réass. dans les prestations	846 795	1 750 580	1 882 234	1 608 071	3 227 825
Commission des réassureurs	1 861 048	1 742 819	1 626 982	2 427 520	2 383 572
Part des réass. dans les charges	3 178 061	5 044 281	4 516 742	5 085 958	7 446 284
<b>Solde de réassurance</b>	<b>4 338 540</b>	<b>3 480 896</b>	<b>6 607 016</b>	<b>7 279 792</b>	<b>3 427 190</b>

## I. MARGE DE SOLVABILITE

### 1. Assurance Vie

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Marge disponible	18 309 079	19 025 981	20 388 716	19 418 350	19 660 051
Marge réglementaire	3 780 884	4 458 729	5 169 334	5 976 397	6 888 558
Surplus ou Déficit	14 528 195	14 567 252	15 219 382	13 441 953	12 771 493

### 2. Assurance Non Vie

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Marge disponible	22 081 632	23 425 646	25 862 028	27 469 325	39 610 723
Marge réglementaire	6 693 210	7 172 165	8 793 183	9 437 018	9 481 324
Surplus ou Déficit	15 388 422	16 253 481	17 068 846	18 032 307	30 129 398

## J. ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET COUVERTURE

### 1. Assurance Vie

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements dont :	<b>82 829 885</b>	<b>96 314 296</b>	<b>110 786 419</b>	<b>129 046 146</b>	<b>146 313 276</b>
Provisions Mathématiques	75 022 751	88 160 430	100 776 657	116 815 544	136 095 975
Provisions Pour Sinistres à Payer	5 530 332	5 727 202	7 022 552	8 112 119	6 281 050
Provisions Pour Risques en Cours	0	0	0	0	0
Autres engagements réglementés	108 163	115 252	146 859	130 000	156 250
Placements (ou Actifs admis) dont :	<b>92 297 821</b>	<b>107 727 493</b>	<b>122 738 172</b>	<b>141 273 755</b>	<b>156 967 786</b>
Obligations	39 632 475	48 185 344	54 871 280	59 494 168	63 469 733
Actions	15 807 179	19 216 584	21 899 191	26 679 981	31 544 345
Droits réels immobiliers	5 548 794	6 608 871	6 437 250	6 020 101	9 444 444
Liquidités (banque et caisse)	27 604 877	30 739 166	36 038 380	44 398 149	48 564 798
Prêts	2 250 293	1 742 184	1 684 012	1 664 214	605 831
Arriérés de primes	329 500	50 467	319 098	1 940 311	780 427
Avance sur contrats	779 043	1 173 527	1 020 811	1 076 832	1 380 849
Autres valeurs admises	345 660	11 349	468 148		1 177 358
Taux de couverture	111,43%	111,85%	110,79%	109,48%	107,28%

### 2. Assurance Non Vie

Libellés	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements dont :	<b>55 251 000</b>	<b>62 964 123</b>	<b>64 152 823</b>	<b>69 889 704</b>	<b>78 755 562</b>
Provisions Mathématiques	0	0	0	-	
Provisions Pour Sinistres à Payer	36 112 988	40 631 170	40 362 965	42 656 013	43 387 121
Provisions Pour Risques en Cours	10 359 035	13 201 216	15 283 778	17 997 494	19 926 277
Autres provisions techniques	495 790	556 876	461 595	489 478	419 350
Autres engagements réglementés	8 283 187	8 574 861	8 044 484	8 746 718	15 022 814
Placements (ou Actifs admis) dont :	<b>65 103 678</b>	<b>71 946 053</b>	<b>75 336 852</b>	<b>81 138 626</b>	<b>94 377 678</b>
Obligations	21 864 588	21 924 758	25 252 018	26 903 170	28 952 287
Actions	12 100 708	15 219 955	15 360 901	16 802 867	18 110 205
Droits réels immobiliers	9 241 524	10 425 349	11 457 923	12 028 923	10 947 688
Liquidités (banque et caisse)	18 286 119	20 523 496	15 250 928	15 874 362	26 508 690
Prêts	641 145	632 605	2 544 620	1 565 248	1 184 209
Arriérés de primes	2 561 684	2 347 406	3 365 687	4 833 610	5 074 525
Arriérés de primes Transports	19 371	18 362	109 260	53 570	41 406
Autres valeurs admises	388 540	854 124	1 995 515	3 076 876	3 558 669
Taux de couverture (%)	117,8%	114,3%	117,4%	116,1%	119,8%



ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE DU BENIN



secretariat@asabenin.org



(+229) 01 21 30 00 40



ASA Bénin



[www.asabenin.org](http://www.asabenin.org)

Carré 4233 Zone Résidentielle EHUZU - Cotonou (Bénin)